

**Assemblée communale ordinaire du  
12.06.2026 à 20h15 à la maison des œuvres**

Cette assemblée communale ordinaire a été convoquée par le Journal officiel N°21 du vendredi 05.06.2026 et à domicile par tout-ménage.

Le Président salue les personnes présentes, il ouvre cette dernière à 20h15 et lit la convocation sous-mentionnée qui est acceptée sans changement.

**Ordre du Jour :**

1. Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée.
2. Prendre connaissance et approuver les comptes 2025 et les dépassements budgétaires.
3. Information concernant le projet d'Eaux de secours et interconnexion avec Clos du Doubs.
4. Discussion concernant la reprise du projet de construction d'une cabane forestière par la commune.
5. Communication concernant la vente de l'école « Les Chancelles 40B ».
6. Divers et imprévus

23 ayants-droits sont présents.

Sont nommés scrutateurs : Marie Thérèse-Triponez et Michel Cornu.

1. Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée : M. le Président demande s'il y a une demande de non-entrée en matière, cela n'est pas le cas. Il informe que le procès-verbal de la dernière assemblée était à disposition sur le site Internet de la commune et au secrétariat communal, il ne soulève pas de modifications et est approuvé à l'unanimité.

2. Prendre connaissance et approuver les comptes 2025 et les dépassements budgétaires : M. le Président demande s'il y a une demande de non-entrée en matière, cela n'est pas le cas. La parole est donnée à Romain Jemmely, caissier, qui résume les comptes 2025.

Les comptes présentent un excédent de produits de CHF 17'548.67 pour le compte général et un excédent de produits de CHF 25'209.18 pour les financements spéciaux, soit un bénéfice de **CHF 42'757.85** pour le compte global. Le budget prévoyait un déficit de CHF 30'930.00.

Financements spéciaux, selon la recommandation du Service des communes, l'inhumation ne fait plus partie des financements spéciaux, il sera directement absorbé par les finances communales courantes.

Il y a des dépassements budgétaires à ratifier :

- Approvisionnement eau ; Matériel et fourniture d'exploitation entretien courant, pour un montant de CHF 18'955.35.
- Sylviculture : prestation de tiers – soins cultureux pour CHF 26'137.65
- Sylviculture ; prestations de tiers – plantations pour CHF 21'844.

La situation sur le plan de l'endettement de Soubey est très confortable, car il se situe dans le positif avec un chiffre de CHF 7'042.32 par habitant.

Monsieur Olivier Godat de la fiduciaire GNG atteste que les comptes sont conformes à la législation de la République et Canton du Jura sur les communes ainsi qu'au règlement d'organisation. Le Conseil communal recommande par conséquent à l'Assemblée communale de les accepter.

M. le Président donne la parole aux citoyens, il n'y a pas de questions, M. le Président passe au vote. Les personnes présentes acceptent

3. Information concernant le projet d'Eaux de secours et interconnexion avec Clos du Doubs : M. le Président demande s'il y a une demande de non-entrée en matière, cela n'est pas le cas, M. le Président donne la parole au Maire J. Tosoni qui informe avoir fait recours à la décision de l'Assemblée communale extraordinaire du 24 avril dernier, étant donné qu'un vice de forme a été constaté, une personne n'ayant pas le droit de vote s'était exprimée. Le juge administratif a décidé, dans son ordonnance du 11 juin dernier, d'annuler la décision de l'Assemblée communale de Soubey rejetant le projet de renouvellement des conduites d'eau potable et de l'interconnexion avec le Clos du Doubs. Ce projet sera donc soumis lors d'une prochaine Assemblée communale. Il est important, que ces travaux seront obligatoires, mais qu'en 2031 et il n'y aura plus de subventions. C'est pour bien expliquer tout cela, que le Conseil communal prévoit d'organiser une séance d'information au préalable. Si le projet devait être refusé une nouvelle fois, ECA°Jura pourrait se réserver le droit d'augmenter considérablement les taxes pour la protection incendie.

Il n'y a pas de questions, ce point est clos.

4. Discussion concernant la reprise du projet de construction d'une cabane forestière par la commune : M. le Président donne la parole au Conseiller communal S. Choffat. La société d'embellissement a dû mettre fin à ce projet, car au niveau de l'emprunt, cela devenait trop compliqué pour cette société qui ne pouvait pas obtenir les crédits. Des dons ont déjà été encaissés, et il faudrait maintenant savoir si les citoyens souhaitent toujours voir le jour d'une cabane forestière dans notre commune.

M. le président ouvre le débat.

- [REDACTED] aimerait savoir si vraiment la société d'embellissement n'a pas reçu de crédit, S. Choffat confirme et ajoute qu'il y avait également une certaine fatigue de la part du comité qui fonctionne de façon restreinte.
- [REDACTED] aimerait savoir si le Conseil communal doit payer la totalité de la cabane. S. Choffat informe que des promesses de don existent et le montant restant était d'environ CHF 30'000.00, mais tout est ouvert.
- [REDACTED] aimerait connaître le budget ; il était entre CHF 80'000.00 – 100'000.00, peut-être un peu plus si on peut encore tirer une conduite d'eau. Une partie de l'argent pourrait également être pris dans le fond du tourisme.
- [REDACTED] pense que la commune pourrait servir cet argent autrement, dans les bâtiments communaux notamment.
- [REDACTED] pense à l'entretien de la cabane forestière, elle est de l'avis que cela pourrait être un problème, car cela laisse déjà à désirer actuellement dans d'autres endroits de la commune.
- [REDACTED] trouve que ce projet est très intéressant, même qu'il est de l'avis que cela ne devrait pas représenter une grande charge pour la commune, car il faut penser qu'il y aura aussi des locations. C'est pourquoi, il pense qu'il serait dommage de ne pas aller dans le sens d'une étude de faisabilité plus approfondie.
- [REDACTED] aimerait savoir si le lieu est déjà connu, oui, c'est tout près de la Cernie.
- [REDACTED] demande au Conseil communal la possibilité de faire un sondage au village par un tout-ménages. C'est une bonne suggestion.

Le débat est clos.

5. Communication concernant la vente de l'école « Les Chancelles 40B » : M. le Président donne la parole au Maire J. Tosoni qui rappelle que l'Assemblée communale ordinaire du 10.12.2021 avait donné compétence au Conseil communal pour procéder à la vente du bâtiment communal « école » aux Chancelles 40B sur la parcelle N°0635 pour un prix minimum de CHF 450'000.00. Par conséquent, il ne s'agit pas de voter ce soir, mais le Conseil communal souhaite passer l'information des dernières nouvelles. En effet, nous avons trouvé un acheteur qui est d'accord de mettre à disposition gratuitement les locaux pour le bureau communal durant 5 ans, le Conseil communal voulait le vendre à CHF 750'000.00, mais cela n'a pas été possible pour l'acheteur. C'est pourquoi le Conseil communal a décidé de fixer le prix à CHF 670'000.00.

Les questions sont ouvertes ;

- [REDACTED] demande s'il sera encore possible de tourner sur la place. M. le Maire explique que ce sont des clauses qui feront partie du contrat de vente. M. Armin Häfliger ajoute que le bâtiment restera également à disposition pour les citoyens et il souhaite y créer un endroit de rencontres.

#### 6. Divers et imprévus :

- M. le Maire informe que le canton va enfin procéder à la mise en place des signaux 30 km/h à la fin juin.
- S. Babey informe que la sortie des aînées de cette année, une sortie aux musée nationale de l'automobile à Strasbourg est proposée, avec un dîner à la Ferme des Moines.
- [REDACTED] signale qu'il y a une planche cassé sur le pont de la Retourne.
- [REDACTED] aimerait savoir si la zone 30 km/h arrivera jusqu'au débouché sur la route vers les habitations des Rochelets. Il est prévu que cela s'arrête quelques mètres avant, mais le Conseil communal fera la demande au Canton. Il serait également envisageable de poser un miroir, R. Thiévent informe que c'est prévu.
- [REDACTED] remarque que de plus en plus de motos étrangères passent devant leur maison au village, ce chemin sera limité aux bordiers.
- [REDACTED] informe que des tuyaux de pompiers sont dans un mauvais état dans certains hameaux (Cernie, Froidevaux, Chercenay). Christophe Ioset s'en occupera dans le cadre de sa fonction en tant que pompier.

M. le Président remercie les personnes pour les présences nombreuses et très appréciées, il souhaite un bel été à tout le monde et clôt l'Assemblée communale à 21h15. Un apéritif est offert par la commune.

Le Président :

La Secrétaire :

Christophe Ioset

Samira Frésard